

**ARRETE MUNICIPAL**  
**PORTANT REGLEMENT D'UN CONCOURS PHOTOGRAPHIQUE**

**ARRETE**

**OBJET**

La Ville de Thouars propose une exposition temporaire : « Tous à vélo ! » qui se déroule du 22 avril au 29 octobre 2017 au Musée Henri Barré. L'exposition présente l'histoire des cycles, les innovations techniques, l'histoire des mœurs et la production locale.

Dans ce cadre, le musée organise un concours photographique en partenariat avec le Syndicat mixte de la Vallée du Thouet, jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2017.

Le Musée Henri Barré invite les amateurs de la photographie à mettre en scène leur vélo grâce à deux thèmes qui sont les suivants :

- « Le vélo à remonter le temps », Remontez le temps avec un vélo ! Customisez votre vélo, mettez le en scène dans un paysage historique ou vintage et prenez le en photo !
- « Le vélo excentrique » En voyage ou à la maison, photographiez votre vélo dans une situation originale !

**CONDITIONS DU CONCOURS**

Ce concours gratuit est ouvert à tous, sans limite d'âge, résidant ou non à Thouars, à l'exclusion du personnel ayant participé à son élaboration.

Pour les participants mineurs, une autorisation parentale devra être fournie.

Une seule participation par personne est acceptée.

Les participants garantissent qu'ils sont l'auteur de la photographie et que les œuvres proposées sont originales, inédites. Ils sont seuls détenteurs des droits d'exploitation attachés à ces œuvres.

Les participants garantissent que les clichés ne portent pas atteinte à la vie privée et au droit à l'image des personnes et/ou des lieux photographiés, demandant les autorisations nécessaires de la personne photographiée et/ou des propriétaires de lieux privés pour l'affichage, l'exposition et la diffusion des clichés tel que le prévoit le présent règlement.

Le concours a pour but de mettre en valeur l'histoire du cycle. Toute œuvre qui ne répondrait pas à cette condition sera refusée pour le concours.

**DEPOT DU DOSSIER ET DES PHOTOS**

Chaque participant pourra envoyer 1 photo maximum.

La photo pourra être en noir et blanc ou en couleur. La photographie numérique devra être au format jpeg, de dimension minimum de 1600X1066 pixels (résolution minimale de 72 dpi) pour une impression par le musée sur papier photo au format A5 (demi-feuille A4 soit 21 X 14,85 cm). Les soumissions par courrier postal ou directement à l'accueil du musée devront donc respecter ces mêmes dimensions.

Les productions devront être rendues avant le dimanche 1<sup>er</sup> octobre 2017.

Chaque photographie sera accompagnée :

- du bulletin de participation dûment complété et signé,
- du règlement présent, après l'avoir lu, signé, paraphé au bas de chaque page et transmis à l'adresse postale ci-dessous :

**Musée Henri Barré,  
7 rue Marie de la Tour d'Auvergne  
79103 THOUARS**

ou par voie électronique à l'adresse : [musee.accueil@ville-thouars.fr](mailto:musee.accueil@ville-thouars.fr)

Les productions doivent être rendues avant le dimanche 1<sup>er</sup> octobre 2017.

## JURY

Un jury présidé par Monsieur le Maire ou son représentant, sera composé d'élus de la Ville de Thouars, des représentants de la Ville de Thouars et du Syndicat mixte de la Vallée du Thouet, des professionnels de la photographie et des représentants des associations locales de photographie.

Ce jury sélectionnera trois lauréats pour chaque thème proposé et leur attribuera un prix.

L'ordre d'attribution des prix déterminera les lots à gagner conformément à la liste ci-après :

### Le vélo à remonter le temps :

1<sup>er</sup> lot : 1 entrée au Parc Oriental de Maulévrier , 1 développement au Studio Dupitier et deux romans.

2<sup>ème</sup> lot : 1 entrée adulte et 1 entrée enfant au Château de St Mesmin, un bon pour prise de vue à la galerie photographique de Bruno Bernard et deux romans.

3<sup>ème</sup> lot : 1 développement au Studio Dupitier et deux romans.

### Le vélo excentrique :

1<sup>er</sup> lot : 1 entrée adulte ou enfant de 11 ans et plus au Bioparc de Doué la Fontaine, un bon pour une prise à la galerie photographique de Bruno Bernard et deux romans.

2<sup>ème</sup> lot : 1 entrée adulte et une entrée enfant au Château de St Mesmin, 1 développement au Studio Dupitier et deux romans.

3<sup>ème</sup> lot : 1 cours au Léopard Créatif de Thouars et deux romans.

Chaque lauréat recevra un catalogue de l'exposition du Musée Henri Barré ainsi que deux entrées au Musée Henri Barré.

## COMMUNICATION

Le participant autorise la Ville de Thouars et le Syndicat de la Vallée du Thouet à utiliser sans perception de droits d'auteurs les visuels d'œuvres pour les supports assurant la communication générale à but non lucratif, dans toutes les déclinaisons envisagées (affiches, tracts, cartons d'invitation, site internet...). Toute autre réalisation fera l'objet d'un accord préalable avec l'auteur.

## CALENDRIER

Consultation et téléchargement du présent règlement :

sur le site internet du Musée Henri Barré : <http://www.thouars.fr/vah/musee/indexmusee.htm>

à l'accueil du Musée Henri Barré, 7 rue Marie de la Tour d'Auvergne 79100 THOUARS

Clôture de l'envoi du bulletin de participation et de la photo : le 1<sup>er</sup> octobre 2017.

Sélection des photos, exposition et remise des prix aux lauréats : Octobre 2017

**DATE LIMITE D'ENVOI DES PHOTOS : DIMANCHE 1<sup>er</sup> Octobre 2017**

## APPLICATION

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent règlement.

Thouars, le 23 mai 2017



Patrice Pineau  
*(Signature)*

TRANSMIS au Représentant de l'État
REÇU par le Représentant de l'État
Publié ou notifié
le : 28/05/17
ACTE EXECUTOIRE



**Fiche d'inscription au concours-photographique  
« Photographe à vélo ! »**

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Ville : .....

Mail : .....@.....

Téléphone : .....

Je souhaite que l'on utilise mon pseudonyme au lieu de mon nom et prénom. Si oui, lequel :  
.....

Dans le cas où ma photographie serait sélectionnée, je souhaite être prévenu par :

Courrier postal

Mail

Téléphone

Je déclare sur l'honneur avoir pris connaissance du présent règlement.

Date : le ...../...../2017

Signature (*Précédée de la mention lu et approuvé*) :

*(Chaque page du présent règlement doit également être signée et paraphée en bas à gauche de chaque page)*

Ville de THOUARS,  
Service Architecture et des Patrimoines  
pour le Musée Henri Barré  
14 place Saint Laon  
CS 50183  
79103 THOUARS

*J'accepte de recevoir des informations sur la programmation culturelle de la Ville de Thouars.*